

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
*Fraternité – Travail – Progrès*  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**  
**Sélection de cent (100) bénéficiaires**  
**Programme d'Amorçage pour la Promotion de la**  
**Petite Industrie**

**PROGRAMME SARRAOUNIA**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Créé par décret n°2021-328/PRN/MF du 13 mai 2021, le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (FONAP) a pour mission la promotion, l'accompagnement et le financement des PME/PMI au Niger. Dans le cadre du Programme pour la Refondation de la République (PRR) 2025-2029, le FONAP met en œuvre le Programme d'Amorçage « SARRAOUNIA DE L'ENTREPRENEURIAT ». Le Programme SARRAOUNIA repose sur une logique simple et éprouvée : doter les bénéficiaires d'équipements productifs adaptés, combinés à un accompagnement technique structuré, pour leur permettre de démarrer rapidement des activités économiques viables et contribuer à la transformation industrielle locale.

## **II. OBJECTIFS**

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de sélectionner cent (100) jeunes et femmes entrepreneurs à fort potentiel, en vue de leur octroyer une dotation en équipements productifs non remboursable couplée à un accompagnement technique intensif sur dix-huit (18) mois.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- doter 100 jeunes et femmes entrepreneurs d'équipements productifs adaptés à leur secteur d'activité
- accompagner 100 bénéficiaires dans la formalisation et la structuration de leur entreprise ;
- renforcer les capacités techniques et managériales des lauréats sélectionnés ;
- faciliter l'intégration de 50 % des entrepreneurs dans des chaînes de valeur formelles ;
- contribuer à la création d'au moins 300 emplois directs et 1 500 emplois indirects ;
- faciliter l'accès aux financements bancaires complémentaires pour 20 % des bénéficiaires.

## **III. BÉNÉFICIAIRES CIBLÉS**

Les bénéficiaires ciblés se répartissent en trois catégories principales.

### **3.1 Catégorie A — (30 Projets) — Jeunes hommes entrepreneurs (18-35 ans)**

- être de sexe masculin, âgé de 18 à 35 ans à la date de clôture de l'appel, et résider sur le territoire national ;
- être porteur d'un projet de développement d'une petite industrie dans un secteur éligible ou exercer déjà une telle activité ;
- justifier d'une compétence ou d'une expérience pratique avérée dans le domaine d'activité envisagé.

### **3.2 Catégorie B — (60 Projets) — Femmes entrepreneures (sans restriction d'âge)**

- être de sexe féminin, sans restriction d'âge, et résider sur le territoire national ;
- être porteuse d'un projet de production dans un secteur éligible ou exercer déjà une telle activité ;
- justifier d'une compétence ou d'une expérience pratique dans le domaine d'activité envisagé
- priorité accordée aux femmes cheffes de ménage, aux femmes rurales et aux femmes en situation de vulnérabilité économique.

### **3.3 Catégorie C — (10 Projets) — Cibles issues du Programme d'Aide à la Création d'Entreprise du FONAP**

Etudiants en fin de cycle, porteurs de projets d'entreprise et ayant suivi le processus de renforcement de capacité technique du Programme d'aide à la création d'entreprise du FONAP.

### **3.3 Quotas d'équité applicables à la sélection**

Afin de garantir une répartition équitable des dotations, les quotas suivants seront appliqués lors de la sélection finale :

- au moins 30 % des dotations seront attribuées à des candidats issus du milieu rural ;
- un quota de 10 % est réservé aux personnes en situation de vulnérabilité (personnes en situation de handicap, déplacées internes, femmes cheffes de ménage avec enfants à charge).

## **IV. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

### **4.1 Critères d'éligibilité communs**

Pour être éligible, le candidat doit cumulativement remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité nigérienne et résider sur le territoire national ;
- ne pas être fonctionnaire ou agent de l'État en activité ;
- porter un projet viable dans l'un des secteurs prioritaires éligibles définis ;
- justifier d'une compétence, d'une formation ou d'une expérience pratique dans le secteur d'activité visé ;
- disposer d'un apport personnel en numéraire représentant au minimum 10 % du montant de la dotation sollicitée, destiné au financement du fonds de roulement de démarrage ;
- s'engager à formaliser l'entreprise dans les deux (2) mois suivant la remise des équipements ;
- s'engager à respecter les obligations de formation, de suivi et de redevabilité du programme.

### **4.2 Secteurs prioritaires éligibles**

Les projets doivent obligatoirement relever de l'un des trois (3) pôles sectoriels suivants :

**Pôle 1 — Agro-industriel et transformation alimentaire (priorité 1) :** transformation céréalière, transformation des légumineuses (niébé, arachide, souchet, etc.), maraîchage et horticulture, élevage et produits dérivés (lait, viande, etc.), pisciculture.

**Pôle 2 — Artisanat productif et industries légères (priorité 2) :** textile et confection, cuir et maroquinerie, bois et menuiserie, métallurgie légère et forge, production de savon et cosmétiques naturels.

**Pôle 3 — Services productifs et économie verte (priorité 3) :** énergie solaire et services écoénergétiques, construction et matériaux locaux, recyclage et économie circulaire, services numériques.

### 4.3 Montant de la dotation par catégorie de bénéficiaire

Profil du bénéficiaire	Plafond dotation (FCFA)	Apport personnel min. (FCFA)	Total projet (FCFA)
Jeune entrepreneur homme (18-35 ans)	2 000 000	200 000	2 200 000
Femme entrepreneure (tous âges)	2 000 000	200 000	2 200 000
Jeune femme entrepreneure (18-35 ans, double critère)	2 500 000	250 000	2 750 000
Groupement / coopérative (3 à 10 membres)	5 000 000	500 000	5 500 000

**Précision importante** : l'apport personnel exigé n'est pas affecté à l'acquisition des équipements (entièrement pris en charge par la dotation), mais constitue le fonds de roulement de démarrage du bénéficiaire (achat de matières premières, charges d'exploitation initiales, frais de mise en service). Il doit être justifié par un reçu de dépôt sur un compte bancaire au nom du candidat.

### 4.4 Critères d'inéligibilité

Sont inéligibles au présent appel :

- les fonctionnaires et agents de l'État en activité ;
- les personnes condamnées pour fraude ou infractions économiques ;
- les activités de négoce pur (achat-revente) sans transformation, production ni valeur ajoutée matérielle ;
- les projets dont la totalité des équipements demandés relève de catégories exclues par le règlement du programme.

## V. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Les candidatures jugées recevables seront évaluées par un Comité de Sélection sur la base d'une grille de notation sur 100 points. Le score minimum requis pour être retenu est de 70/100. La grille détaillée d'évaluation est la suivante :

Critère d'évaluation (Seuil : 70/100)	Sous-total
1. PROFIL DU PORTEUR DE PROJET	25 pts
2. VIABILITÉ TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PROJET	40 pts
3. IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CRÉATION D'EMPLOIS	25 pts
4. ENGAGEMENT ET CONTRIBUTION PERSONNELLE	10 pts
<b>TOTAL</b>	<b>100 pts</b>

## VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

### 6.1 Pièces obligatoires

- lettre de manifestation d'intérêt signée et timbrée adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif du FONAP ;
- formulaire de candidature dûment rempli (téléchargeable sur [www.fonap.ne](http://www.fonap.ne)) ;
- copie légalisée de la pièce d'identité nationale en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- curriculum vitae (CV) simplifié du porteur de projet ;
- résumé du projet d'entreprise selon le canevas fourni (5 pages maximum) ;
- justificatif d'apport personnel en numéraire (reçu de dépôt sur un compte bancaire au nom du candidat — minimum 10 % de la dotation sollicitée) ;
- déclaration sur l'honneur signée (formalisation, disponibilité, non-cumul de bénéfices, exactitude des informations) ;
- attestation d'inscription au programme d'aide à la création d'entreprise (pour les candidats relevant de la catégorie C).

### 6.2 Pièces complémentaires (fortement recommandées)

- RCCM et/ou NIF (pour les activités déjà formalisées) ;
- attestation de formation ou certificat de compétence métier ;
- photos ou preuves d'activité en cours (pour les candidats ayant déjà une activité) ;
- tout document attestant d'une expérience dans le secteur (contrats, références clients, attestations d'employeur, etc.).

## VII. PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection se déroulera en quatre (4) étapes successives :

**Étape 1 — Réception et examen administratif :** vérification de la complétude des dossiers et de la conformité des pièces fournies aux critères d'éligibilité.

**Étape 2 — Présélection régionale :** examen par les Comités Régionaux de Présélection, incluant des vérifications terrain et une évaluation initiale sur la base des critères de sélection.

**Étape 3 — Évaluation finale et délibération :** examen par le Comité National de Sélection (experts pluridisciplinaires nommés par arrêté ministériel), notation, classement et établissement de la liste finale des 100 lauréats dans le respect des quotas d'équité.

**Étape 4 — Publication, contractualisation et intégration :** publication des résultats, notification individuelle aux lauréats, formation pré-dotation obligatoire dispensée par les Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE), signature de la convention et remise officielle des équipements.

## VIII. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leurs dossiers complets au plus tard le vendredi 19 juin 2026 à 13h00 (heure de Niamey). Le dossier de candidature est soumis exclusivement par voie physique, selon les modalités suivantes :

1. téléchargement préalable du formulaire de candidature sur le portail officiel : [www.fonap.ne](http://www.fonap.ne) ;
2. dépôt du dossier complet, accompagné du formulaire dûment rempli, dans l'un des lieux ci-après :
  - au Secrétariat Exécutif du FONAP, avenue Djibo Bakary, Niamey ;
  - dans les antennes de la Maison de l'Entreprise dans toutes les régions ;
  - auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) régionales.

## IX. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter le Secrétariat Exécutif du FONAP :

- Téléphone : (+227) 20 35 01 97 / 76 67 21 25
- Site web : [www.fonap.ne](http://www.fonap.ne)
- Adresse : Secrétariat Exécutif du FONAP, Plateau, avenue Djibo Bakary, BP 11 163, Niamey, Niger.

Fait à Niamey, le .....

**Le Secrétaire Exécutif du FONAP**

**Dr ISSAKA Haddi**